

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS
Arrondissement de
BOULOGNE SUR MER
Canton d'OUTREAU
Commune d'Hesdin l'Abbé

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la Délibération :

**Société LA CHARLOTTE – classement ICPE**

**Séance du 23 juin 2025**

Date de la convocation : 17/06/2025	Nombre de conseillers en exercice : 19		Quorum : 10
Date d'affichage : 26/06/2025	Présents : 17	Représentés : 1	Votants : 18
	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

**PRESENTS :** Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Nadège DUCROCQ (pouvoir à M. Patrick DE BOCK), absente excusée, Mme Clémence WADOUX, absente

**Secrétaire de séance :** Bruno MALLEVAEY

### **Texte de la délibération**

M. le Maire expose à l'assemblée la demande d'enregistrement présentée par la société LA CHARLOTTE implantée Parc d'Activités de Landacres, 2 Boulevard de l'Europe à Hesdin l'Abbé, visant à procéder à la régularisation de l'activité de son usine de fabrication de desserts surgelés, glaces et sorbets.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande relevant du régime de l'enregistrement, a été soumise à consultation du public du 19 mai au 16 juin 2025 inclus, période fixée par arrêté préfectoral du 16 avril 2025.

L'activité du site LA CHARLOTTE est classée en déclaration pour les rubriques 1185, 2220, 2221, 2230, 2920 et 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'augmentation progressive de l'activité engendre le dépassement des seuils de l'enregistrement pour les 3 rubriques d'activité principales. Les capacités de production en pointe sont les suivantes :

- 2220 : préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale : 62 t/j
- 22221 : préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale : 22 t/j
- 2230 : traitement et transformation du lait ou des produits issus du lait : 833 000 t/j

L'évolution de la capacité de production n'a pas engendré de construction, seulement une meilleure efficacité de production dans les mêmes locaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société La Charlotte.

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

#signature#